



L'école de Plan participe au projet **Dessin contre la Faim**, une action de solidarité organisée par l'association Action contre la Faim. L'objectif est de sensibiliser les élèves au problème de la faim dans le monde et de leur montrer que tout le monde peut agir à son niveau pour lutter contre ce fléau.

Après un temps d'échange autour du visionnage d'un film pédagogique, **les élèves ont créé des œuvres d'art pour exprimer leur soutien**. Ces œuvres vous seront présentées lors d'une exposition solidaire. Vous pourrez ainsi soutenir l'action des enfants en faisant un don au profit d'Action contre la Faim, en échange d'une création artistique faite par un élève. Les dons permettront de financer les programmes d'Action contre la Faim.

L'EXPOSITION SOLIDAIRE DES ELEVES DE PLAN

AURA LIEU LE :

27 mars 2026 de 16h à 18h à l'école de PLAN.

POUR L'ACTION, CONTRE LA FAIM.

733 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde*. Action contre la Faim sauve la vie d'enfants et de familles, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes climatiques. Nous menons le combat contre ce fléau sur nos terrains d'intervention, mais aussi en France, en sensibilisant les jeunes, pour qu'ils et elles prennent conscience de leur pouvoir d'agir.

*Source : FAO, FIDA, OMS, PAM, UNICEF, L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2024.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR ACTION CONTRE LA FAIM

actioncontrelafaim.org

POUR TOUTE QUESTION :

dessincontrelafaim@actioncontrelafaim.org
01 70 84 71 17



Avec le soutien de :



GIOTTO

À QUOI SERVENT VOS DON ?

Grâce à vos dons, nous pouvons intervenir rapidement pour répondre à des besoins immédiats. Action contre la Faim affectera votre don en fonction des urgences et des besoins rencontrés.

4€
DE DON

4 semaines
d'eau potable
pour 17
personnes.

8€
DE DON

9 jours de
nutrition
pour un
enfant.

14€
DE DON

Un kit de
semences
pour 2 familles
(tomates, ail,
pommes de terre,
concombres).

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 75% DE VOTRE DON

Chaque don supérieur ou égal à 8€ donne droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don dans la limite de 1000 €*.

20€



VOTRE DON
À ACTION CONTRE LA FAIM

5€



COÛT RÉEL
APRÈS RÉDUCTION D'IMPÔT

*Au-delà de cette limite, le don est déductible à 66 %, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables (plafond 2025). Pour les entreprises, la réduction d'impôt est de 60 % du montant du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires annuel HT.



Action contre la Faim est labellisée « Don en Confiance », organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.



Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire le 11/07/2023.
Association agréée par le ministère de l'Éducation nationale le 14/09/2021.